

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le mardi 2 avril 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-103

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-104

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 20 MARS 2019 – RAPPORT DU CONSEILLER RAYNALD BRULOTTE**

Le conseiller Raynald Brulotte fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 mars 2019.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 3 AVRIL 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 3 avril 2019.

2019-105

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 3 AVRIL 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2019-101** Entente entre la Ville de Québec et l'*Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale)* pour des services professionnels et techniques — Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec — 2019-202 (Dossier 53490)
- DE2019-54** Approbation des modifications apportées aux livrables 2019 à l'annexe XIII de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019*
- DE2019-063** Entente entre la Ville de Québec et *Kanevas inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, ainsi que la convention de financement entre la Ville de Québec et *Kanevas inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal dans le cadre du *Fonds local d'investissement, pour réaliser le projet Croissance structurée de Kanevas*
- DE2019-080** Entente entre la Ville de Québec et *Phytronix Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Procédé d'analyses en temps réel réalisé directement à l'usine de transformation*
- DG2019-020** Désignation de membres pour siéger au sein du conseil d'administration de l'*Aéroport de Québec Inc.*
- PA2019-031** Approbation du *Règlement n° 318.1-2018 remplaçant les dispositions relatives aux fortes pentes et aux abords de fortes pentes du Règlement de zonage n° V-965-89* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- PA2019-032** Approbation du *Règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation de conformité en raison de certaines contraintes* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- PA2019-033** Approbation du *Règlement n° 320-2018 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 — modification des usages autorisés et ajout de dispositions spécifiques à la zone R-C/E1* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2019 (SUITE)

de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*

- PA2019-034** Approbation du *Règlement n° 321-2018 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 — création de la zone R-A/A8* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- PA2019-035** Approbation du *Règlement n° 322-2018 modifiant le Règlement de lotissement n° V-963-89 — ajout de dispositions spécifiques à la zone R-A/A8 et remplacement des dispositions relatives au lotissement dans une forte pente* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- AP2019-094** Avis de modification numéro 1 relatif à des services de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires — Distributeur *John Deere* (Dossier 50635)
- AP2019-099** Autorisation du paiement pour les licences de radiocommunication (Dossier 49011)
- AP2019-102** Avis de modification numéro 1 relatif à des services de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires — Distributeur *Caterpillar* (Dossier 50635)
- AP2019-120** Renouvellement du contrat pour les licences *ZENworks Configuration Management* ainsi que le service pour la maintenance et le support du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 (Dossier 51725)
- AP2019-127** Entente de services techniques relative au déplacement des installations de *Telus Communications inc.*, dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53102)
- AP2019-140** Adjudication d'un contrat pour la mise à jour, l'acquisition de licences et le soutien pour le système de contrôle *FOXBORO* — Incinérateur de Québec — Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 53591)
- AP2019-146** Adjudication d'un contrat de service de sciage de bordures — Saisons 2019, 2020 et 2021 (Appel d'offres public 53210)
- DE2019-083** Avenant n° 1 à la convention de bail entre la Ville de Québec et la *Corporation Immobilière Cagim*, relatif à la location d'espace de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf — Arrondissement des Rivières
- FN2019-013** Approbation du *Règlement n° 367 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 539 000 \$ concernant la construction de la phase II d'un terminus sur le site d'ExpoCité* du *Réseau de transport de la Capitale*
- PA2019-019** Validation des dépenses et des travaux réalisés dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec pour les années 2017-2018
- PA2019-039** Validation des dépenses et des travaux réalisés pour l'axe cyclable du secteur de la base de plein air de Sainte-Foy, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec pour les années 2018-2019
- PA2019-043** Entente entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *CHU de Québec-Université Laval*, relative à des travaux de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2019 (SUITE)

requis dans le cadre de la réalisation du projet du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus

BE2019-019 Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2019

DE2019-030 Résolution appuyant la création d'un *Fonds local de solidarité* au sein du Fonds 2 pour être déployé sur le territoire de l'agglomération de la ville de Québec, et autorisant la *Fédération québécoise des municipalités* à lui verser directement l'aide financière destinée à la création du *Fonds local de solidarité*

DE2019-068 Avenant à l'entente intervenue le 24 janvier 2018 entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relatif à la gestion du *Grand Marché de Québec*

RH2019-294 Mesure administrative à l'endroit d'un employé d'*ExpoCité*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-106

DIRECTION GÉNÉRALE — ABOLITION DE POSTES ET RÉORGANISATION DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT la recommandation de la Directrice générale de revoir l'organigramme de direction et d'abolir les postes de directeur du Service des communications et de directeur du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE les activités reliées au Service des communications et au Service des technologies de l'information relèveraient du Service de la direction générale, incluant la gestion financière et des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du Service des technologies de l'information était vacant et que celui de directeur du Service des communications était occupé par M. Dany Rousseau;

CONSIDÉRANT l'entente de fin d'emploi intervenue avec M. Rousseau;

CONSIDÉRANT le projet d'organigramme soumis au conseil par la Directrice générale

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'abolir les postes de directeur du Service des communications et du Service des technologies de l'information;

QUE les activités de communications et des technologies de l'information relèveront dorénavant de la Direction générale;

DE ratifier l'entente de fin d'emploi intervenue entre la Ville et M. Dany Rousseau et signée par la Directrice générale, laquelle est mandatée pour assurer l'exécution des obligations prévues à l'entente;

QUE les postes suivants relèveront dorénavant du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :

- Agente à la clientèle;
- Réceptionniste sur appel;

D'adopter l'organigramme de la Ville comme déposé au conseil.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-107

**DIRECTION GÉNÉRALE — RECOMMANDATION DE PAIEMENT 4 —
PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN
DE LA BUTTE ET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT DANS LA
ROUTE TESSIER ET DE CHEMIN DE LA BUTTE**

M. Sylvain Juneau, maire, et M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Construction et Pavage Portneuf inc. conformément à l'appel d'offres n° APO-2018-005 relatif au prolongement des services d'eau potable et d'égout domestique pour la route Tessier et le chemin de la Butte;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 4 approuvée par la résolution 2019-035 du 5 février 2019 pour un montant de 335 565,66 \$ affecté au *Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte*

CONSIDÉRANT qu'après vérification du solde disponible au *Règlement n° 2017-526* et du montant à y appliquer selon la recommandation de paiement n° 4, les fonds disponibles étaient insuffisants;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13.1 du *Règlement 2015-470 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, la Direction générale a fait rapport au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des sommes reliées à la recommandation de paiement n° 4, soit une somme de 335 565,66 \$ taxes incluses, à Construction et Pavage Portneuf inc. pour le prolongement des services sur le chemin de la Butte et la route Tessier, selon les modalités prévues à la présente résolution;

QU'une somme de 261 673,86 \$ taxes incluses soit affectée au *Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte*;

QU'une avance de 73 891,80 \$, taxes incluses, soit affectée au fonds général conformément à l'article 488.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c.C-19;

D'autoriser la trésorière, ou sa remplaçante, à effectuer le virement budgétaire à partir du poste *activité d'investissement* (03-310-00-000);

QU'à la fin du projet, une vérification de l'objet des dépenses soit faite afin d'être affectées selon leur objet entre le *Règlement n° 2017-526* ou le *Règlement n° 2017-536 décrétant un emprunt de 765 000 \$ pour la construction d'une chambre de réduction de pression, la conduite de refoulement et le pavage des 300 premiers mètres de la route Tessier*;

QUE le fonds général soit remboursé de l'avance prévue à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-108

TRÉSORERIE — VIREMENT BUDGÉTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter le virement budgétaire joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-109

GREFFE — VENTE DU LOT 6 115 266

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE vendre à Michèle Rochette, Louise Rochette, Hélène Rochette et Andrée Rochette le lot 6 115 266 aux prix de cinq mille dollars (5 000 \$), excluant les taxes, sans garantie légale et aux risques et périls des acquéresses;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-110

GREFFE — ANNULATION DE LA VENTE DU LOT 5 989 289 — GESTION CHLORATECH INC. — RUE DE SINGAPOUR — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'exercer la clause résolutoire prévue à l'acte de vente intervenu le 30 janvier 2017 entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Gestion Chloratech inc., publié au bureau de la publicité foncière de Portneuf le 30 janvier 2017 sous le numéro 22 872 662 conformément à l'article 3 des Conditions spéciales de l'acte de vente précité;

DE rembourser à l'acquéreur en considération de l'application de la clause résolutoire, conformément à l'acte de vente, 90 % du prix de vente, soit la somme de 154 207,50 \$, plus taxes applicables, ainsi que les taxes municipales payées par Gestion Chloratech inc. sur l'immeuble concerné, excluant le droit sur les mutations immobilières;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte requis pour donner suite à la présente pour et au nom de la Ville;

D'autoriser les avocats du Service du greffe à signer tout acte de procédure et à signifier tout document requis pour procéder à la résolution de la vente;

DE prélever la somme de 154 207,50 \$, plus taxes applicables ainsi que sur le coût des taxes municipales sur le surplus affecté — vente terrains parc industriel (59-130-00-001) et d'autoriser, si requis, la trésorière à faire le virement budgétaire nécessaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-111

**URBANISME — DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE RUE —
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL BOISÉ ST-AUGUSTIN**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, a retenu les services de la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'analyser le secteur, puis de proposer un nom représentatif pour la nouvelle rue créée dans le développement Boisé St-Augustin;

CONSIDÉRANT le mémoire déposé par la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures et la proposition du nom : *Rue du Boisé*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable pour ce nom du comité consultatif d'urbanisme et du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE désigner la nouvelle rue à ouvrir dans le développement Boisé St-Augustin constitué du lot 6 286 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf : *rue du Boisé*;

DE transmettre une copie de la résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-112

URBANISME — PIIA — 350, RUE DE COPENHAGUE

CONSIDÉRANT que les quais de chargement s'intégreront d'une manière acceptable dans l'imposante façade du bâtiment. De surcroît, la marquise ajoutant un petit effet de relief sur l'ensemble des quais aura un revêtement similaire (matériau et couleur) à la façade;

CONSIDÉRANT que le propriétaire fera une mise aux normes de l'aménagement du terrain en cour avant incluant du pavage, pose de bordures et ensemencement de gazon en plus d'ajouter un alignement d'arbres feuillus le long de la ligne avant, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs et critères du *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 350, rue de Copenhague, connu et désigné comme étant le lot 5 174 509, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction de quatre quais de chargement sur le mur avant, l'ajout d'un écran visuel à l'aire de manœuvre ainsi que la mise aux normes de l'aménagement du terrain dans la cour avant selon le plan d'architecture et aménagement du terrain par Érick Rivard, architecte, N° de dossier 18-19, révision 6, daté du 18 mars 2019, conditionnellement à ce que l'écran visuel du côté droit soit bonifié et similaire à l'écran visuel du côté gauche, soit un talus végétalisé et une plantation d'arbustes et de conifères sur le dessus. Le tout étant conforme à l'article 3.7.8.1 du *Règlement de zonage n° 480-85*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-113

URBANISME — PIIA — 190, RUE DE SINGAPOUR

CONSIDÉRANT l'architecture moderne et de belle facture incluant la présence d'un grand mur rideau devant la salle d'exposition, le jeu de couleurs et matériaux se prolongeant sur une partie des murs latéraux. Le tout répondant d'une manière exemplaire aux objectifs et critères du *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT l'aménagement du terrain incluant une plantation d'arbres et de graminées ainsi que l'absence d'entreposage extérieur visible de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 190, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 266 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Maxime Daoust-Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1124, version III, daté du 4 mars 2019;
- Plan d'architecture et aménagement paysager par Marie-Lise Leclerc, architecte, projet LA18-035, daté du 4 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

2019-114

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 190, RUE DE SINGAPOUR

CONSIDÉRANT que le requérant évoque des motifs dont la somme peut être considérée comme un préjudice sérieux, incluant des aspects de circulation et sécurité problématiques;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 190, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 266 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la l'aménagement d'un accès véhiculaire à 18 m de largeur au lieu de 12 m maximum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85* selon plan d'implantation par Maxime Daoust-Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1124, version III, daté du 4 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-115

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 317, RUE DU TRAPPEUR

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 317, rue du Trappeur, connu et désigné comme étant le lot 3 058 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'un 2^e étage à la résidence dont une partie en porte-à-faux qui empiète dans la marge de recul avant à 5,45 m au lieu de 6,0 m minimum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1789, daté du 26 octobre 2018;
- Plan de rénovation et agrandissement de la résidence par Patricia Picard, projet *agrandissement 317, rue du Trappeur*, daté du mois de septembre 2018.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte et Jonathan Palmaerts

A voté contre : M. Marcel Desroches

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2019-116

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 95, RUE DES GRANDS-LACS

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE reporter la séance de consultation publique et la décision concernant la demande de dérogation mineure pour le 95, rue des Grands-Lacs à la séance ordinaire du 7 mai 2019, à 19 h 30, au 200, route de Fossambault.

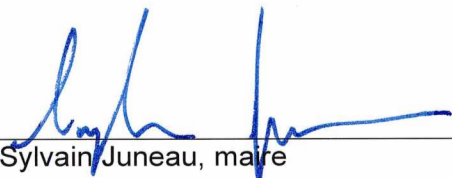
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 45.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier